

SEANCE DU 9 AVRIL 2024

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, et le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder – DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève – CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - BIDART Thibault

EXCUSÉS : LAMOTE Jean-Baptiste – DIBON Odette – ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - EYHERABURU Mélanie - OYHENART Joël

PROCURATION : DIBON Odette à DULIN Geneviève, LAMOTE Jean-Baptiste à BEHOTEGUY Maïder, BERHOCOIRIGOIN Patrick à DIRIBARNE Lionel

SECRETÉAIRE DE SÉANCE : DULIN Geneviève

La Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le montant des subventions à accorder aux diverses associations et autres personnes de droit privé au titre de l'année budgétaire 2024.

Elle indique que l'ensemble des demandes de subventions a été étudié en Commission finances en collaboration avec les Adjoints.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

A l'unanimité des votants présents et représentés,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations et autres personnes de droit privé au titre de l'année 2024 comme suit :

* A l'article 6558

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
BARDOZEKO XARNEGU IKASTOLA	Forfait pour 10 enfants de Bardos	10 000.00 €
BESKOITZEKO IKASTOLA	Forfait pour 3 enfants de Bardos	3 000.00 €

* A l'article 65748

TIERS	OBJET	MONTANT
AEK	Subvention 2024	300.00 €
AHOZ <i>M. BALADE intéressé, sort de la salle au moment du vote</i>	Subvention 2024	500.00 €
BALL TRAP UR GORRI	Subvention 2024	1 000.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	Subvention 2024	200.00 €
BARDOZEN KANTUZ	Subvention 2024	500.00 €
BIDACHE SPORT FOOTBALL	Subvention 2024	500.00 €
BIDACHE SPORT NATATION	Subvention 2024	750.00 €
BIZI KANTUZ	Subvention 2024	1 000.00 €
BOBINES RURALES	Subvention 2024	500.00 €
CLUB BETHI AINTZINA	Subvention 2024	1 000.00 €
COMITE DES FETES	Subvention 2024	8 000.00 €
DES CORPS ET DECORS	Subvention 2024	300.00 €
ESSOR CYCLISTE BASQUE	Subvention 2024	250.00 €
FOYER RURAL DE SAMES - BASKET	Subvention 2024	500.00 €
FOYER DE JEUNES ET EDUCATION POPULAIRE	Subvention 2024	6 200.00 €
GURE IRRATIA	Subvention 2024	250.00 €
HANDISPORT PAYS BASQUE	Subvention 2024	300.00 €
HEMEN	Subvention 2024	200.00 €
IHESALDI	Subvention 2024	200.00 €
IKAS BI	Subvention 2024	200.00 €
IRULEGIKO IRRATIA	Subvention 2024	100.00 €
JEUNES SAPEURS-POMPIERS D'URT	Subvention 2024	300.00 €
KANALDUDEKO LAGUNAK	Subvention 2024	100.00 €
MEDIABASK	Subvention 2024	100.00 €
SOCIETE DE CHASSE L'ELAN <i>M. LEMBEYE, intéressé, sort de la salle au moment du vote</i>	Subvention 2024	1 100.00 €
UHALDEAN <i>M. BALADE, intéressé, sort de la salle au moment du vote</i>	Subvention 2024	6 000.00 €
USB BARDOS <i>M. DIRIBARNE Lionel, auquel M. BERHOCOIRIGOIN, intéressé, a donné procuration, s'abstient de voter pour son compte</i>	Ecole de rugby 2024	12 500.00 €
	Subvention 2024	12 500.00 €
VAL D'ADOUR MARITIME	Subvention 2024	100.00 €
XARNEGU PASTORALA	Subvention 2024	5 000.00 €

PRÉCISE - qu'une enveloppe de 9 370,00 € comprenant le solde 2023, est consacrée à l'attribution des subventions de l'entente intercommunale à l'article 65748 ;
- que des subventions pourront être attribuées en cours de l'année aux associations qui en ont fait la demande sous justificatif et après délibération du Conseil Municipal ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget 2024 aux articles 6558 et 65748.

La Maire.

Maidier BEHOTEGUY

